

**Règlement (CE) n° 1564/2005 de la Commission établissant les formulaires standard pour la publication des avis de marchés publics au *Journal officiel de l'Union européenne* — Correction de l'adresse de l'Office des publications officielles des Communautés européennes et du site marchés publics «SIMAP»**

(2008/C 127/12)

Les annexes du règlement (CE) n° 1564/2005 de la Commission du 7 septembre 2005 établissant les formulaires standard pour la publication d'avis dans le cadre des procédures de passation de marchés publics conformément aux directives 2004/17/CE et 2004/18/CE du Parlement européen et du Conseil doivent être actualisées pour tenir compte du remplacement du nom de domaine des institutions européennes «eu.int» par «europa.eu».

Dès à présent, l'adresse électronique de l'Office des publications officielles des Communautés européennes à laquelle les avis destinés à la publication doivent être envoyés, ainsi que l'adresse du site SIMAP, indiquées dans l'en-tête de chacune des treize annexes, doivent être modifiées comme suit:

UNION EUROPÉENNE  
Publication du supplément au *Journal officiel de l'Union européenne*  
2, rue Mercier  
L-2985 Luxembourg  
Fax (352) 292 94 26 70  
E-mail: ojs@publications.europa.eu

Informations & formulaires en ligne: <http://simap.europa.eu>

La modification sera effectuée ultérieurement par un acte formel modifiant le règlement (CE) n° 1564/2005.

---